

Volume 16 n° 7
1^{er} avril 2014

1717, rue Fleetwood
Laval (Québec) H7N 4B2

Téléphone:
450 978-1513
Télécopieur :
450 978-7075

www.sregionlaval.ca
reception@sregionlaval.ca

Heures d'ouverture

Du lundi au jeudi
de 8 h à 17 h
Vendredi
de 8 h 15 à 12 h
de 13 h 15 à 15 h 30

Prenez note que
le lundi 7 avril 2014,
le bureau du SERL
fermera à 16 h

Dans ce numéro:

1. Mot du président, p. 1
2. Congé de maternité, p. 3
3. La loi simplifiée, p. 4
4. SST: radon, p. 6
5. Assurance annulation de voyage, p. 7
6. Révision du programme d'histoire au secondaire, p. 7
7. Salaires: ajustement à la 141^e journée, p. 8
8. Contrer la violence envers le personnel enseignant, p. 9
9. Éviter d'être en surplus d'affectation au secondaire, p. 10
10. L'arbre des héros, p. 11
11. Conseil d'administration, p. 11

Le Fer de lance

Le Fer de lance

*L*e Fer de lance fournit aux membres du syndicat une information d'un contenu très varié: il renseigne sur les dossiers prioritaires du syndicat et de la FAE qui rejoignent les membres, ou une bonne partie d'entre eux, dans leurs préoccupations sociales ou professionnelles.

Il aborde des réalités quotidiennes et professionnelles; il développe différents aspects d'intérêt général de la vie syndicale (négociation, consultation, moyens de pression, etc.); il fait connaître les services, les sessions de formation, etc.; il informe sur des questions touchant diverses notions de la convention collective et de la sécurité sociale; il se préoccupe des luttes, des mouvements, des activités extérieures au SERL et à la FAE, mais soutenus par celle-ci, afin de favoriser la solidarité des membres.

1. Mot du président



Compte tenu des élections au Québec, l'espace prévu pour le mot du président est laissé aux partis politiques et à leurs engagements électoraux quant à l'éducation. Vous trouverez ici un tableau produit par la FAE, que vous pouvez consulter dans son entièreté sur son site Web¹. Ces engagements sont regroupés autour d'Enjeux qui préoccupent la FAE.

On peut aussi lire ces engagements en fonction des buts du SERL, en tout ou en partie, qui sont notamment la défense et le développement des intérêts économiques, sociaux et professionnels des membres, particulièrement la négociation et l'application des conventions collectives. En d'autres termes, de façon générale, quel parti politique entend améliorer les conditions de travail dans lesquelles nous œuvrons ?

Je n'irai pas plus loin. Il est temps de signifier notre choix sur le bulletin de vote.

¹Il ne manque ici que la position des principaux partis politiques sur la Charte des valeurs québécoises et la laïcité.






Mot du président...

Élections 2014






Éducation : Quels enjeux? Quelles priorités?






Cette grille dresse une synthèse des engagements électoraux tels que formulés et présentés par les cinq principaux partis en lice dans l'actuelle campagne électorale (7 avril 2014). Tous ces engagements sont tirés des plateformes électorales officielles de chacun des partis (il ne s'agit donc que de leurs priorités pour cette seule et même élection) et, à l'occasion, de certains documents complémentaires. Pour en faciliter la lecture et la comparaison, nous avons choisi de les regrouper autour d'enjeux qui préoccupent la FAE. Comme il s'agit d'une synthèse, le lecteur est invité à se référer aux documents originaux grâce aux hyperliens pertinents.

Par souci de neutralité, les partis politiques sont classés en ordre alphabétique.

Partis	 Coalition Avenir Québec (CAQ)	 Option nationale (ON)	 Parti libéral du Québec (PLQ)	 Parti québécois (PQ)	 Québec solidaire (QS)
Chefs	François Legault	Sol Zanetti	Philippe Couillard	Pauline Marois	Françoise David Andrés Fontecilla
Grand engagement en matière d'éducation	Abolir la taxe et les commissions scolaires.	Instaurer la gratuité scolaire balisée, de la maternelle au doctorat ¹ .	Reorienter la mission du MELS et accorder plus d'autonomie aux écoles.	Adopter une politique nationale de lutte contre le décrochage scolaire.	Assurer d'ici 5 ans la pleine gratuité scolaire de la maternelle à l'université.
Valorisation de l'éducation	Fournir davantage de services directs aux élèves. Ajouter 500 spécialistes pour identifier les enfants qui présentent des difficultés dans les CPE.	Mettre à contribution les activités parascolaires, les sports et la culture pour favoriser la persévérance scolaire.	Bonifier le programme d'Aide aux devoirs du primaire au secondaire.	Concentrer les efforts dans les milieux défavorisés, dès le préscolaire.	Bonifier les ressources dans les milieux défavorisés.
Soutien à la persévérance scolaire	Augmenter les budgets dédiés à l'orientation de carrière et à l'information sur les perspectives de travail.	Augmenter les budgets dédiés à l'orientation de carrière et à l'information sur les perspectives de travail.	Soutenir les projets issus de la communauté.	Porter une attention particulière aux garçons.	Développer des activités parascolaires gratuites dans toutes les écoles publiques.
Soutien aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDA)	Ajouter des professionnels dans les écoles. Designier des tuteurs dans les écoles secondaires pour intervenir de manière ciblée auprès des élèves vulnérables. Ajouter 120 conseillers en orientation.	Rehausser l'âge de scolarité obligatoire à 18 ans ou à l'obtention d'un premier diplôme professionnel.	Prioriser le diagnostic hâtif chez les jeunes montrant des difficultés d'apprentissage et l'intervention rapide dès la petite enfance en s'assurant du nombre adéquat de spécialistes.	Poursuivre l'implantation des maternelles 4 ans en milieux défavorisés.	Réduire le nombre d'élèves par classe.

1. Cette proposition était le grand engagement d'Option nationale lors de la campagne électorale de 2012. En date du 19 mars 2014, la priorité d'Option nationale pour la campagne électorale 2014 n'avait pas encore été publiquement clarifiée.

Partis	 Coalition Avenir Québec (CAQ)	 Option nationale (ON)	 Parti libéral du Québec (PLQ)	 Parti québécois (PQ)	 Québec solidaire (QS)
Programmes	Mettre sur pied un programme semblable au programme science, technology, engineering and mathematics (STEM) aux États-Unis.	Instaurer, de la maternelle à la 5 ^e secondaire, une période quotidienne d'éducation physique et à la santé.	Insister sur l'importance de la lecture et de l'écriture.	Renforcer l'enseignement de l'histoire nationale, du primaire à l'université.	Assurer l'accès à au moins quatre manifestations culturelles professionnelles par année, pour les élèves du primaire et du secondaire.
Contenus de la réforme de l'éducation	Augmenter l'initiation à la scène culturelle québécoise.	Augmenter l'initiation à la scène culturelle québécoise.	Accentuer la promotion de la qualité du français dès l'école primaire.	Encourager les initiatives pour favoriser la culture à l'école et multiplier les maillages entre le secteur de la culture et de l'éducation.	Confirmer l'apprentissage de l'anglais langue seconde en 1 ^{re} année du primaire.
Structures scolaires	Renforcer l'enseignement de l'histoire nationale et politique du Québec au secondaire.	Renforcer l'enseignement de l'histoire nationale et politique du Québec au secondaire.	Confirmer l'apprentissage de l'anglais langue seconde en 1 ^{re} année du primaire.	Remettre en œuvre et financer le programme d'anglais intensif en 6 ^e année.	Remettre en œuvre et financer le programme d'anglais intensif en 6 ^e année.
École publique	Encourager l'apprentissage d'une deuxième langue internationale au secondaire.	Encourager l'apprentissage d'une deuxième langue internationale au secondaire.	Offrir des séjours d'immersion en anglais ou en français.	Offrir des séjours d'immersion en anglais ou en français.	Maintenir le choix de la langue d'enseignement au préscolaire.
École privée	Favoriser, au secondaire, l'initiation aux institutions judiciaires, politiques et économiques, ainsi qu'à l'entrepreneuriat et à l'engagement social.	Favoriser, au secondaire, l'initiation aux institutions judiciaires, politiques et économiques, ainsi qu'à l'entrepreneuriat et à l'engagement social.	Maintenir le choix de la langue d'enseignement au préscolaire.	Maintenir le choix de la langue d'enseignement au préscolaire.	Maintenir le choix de la langue d'enseignement au préscolaire.
Gestion du réseau	Abolir la taxe scolaire d'ici 2017-2018.	Abolir la taxe scolaire d'ici 2017-2018.	Abolir la taxe scolaire d'ici 2017-2018.	Abolir la taxe scolaire d'ici 2017-2018.	Abolir la taxe scolaire d'ici 2017-2018.
Infrastructures	Abolir les commissions scolaires et rediriger les ressources vers les écoles.	Abolir les commissions scolaires et rediriger les ressources vers les écoles.	Abolir les commissions scolaires et rediriger les ressources vers les écoles.	Abolir les commissions scolaires et rediriger les ressources vers les écoles.	Abolir les commissions scolaires et rediriger les ressources vers les écoles.
Éducation des adultes (EDA)	Créer une trentaine de centres de services régionaux.	Créer une trentaine de centres de services régionaux.	Créer une trentaine de centres de services régionaux.	Créer une trentaine de centres de services régionaux.	Créer une trentaine de centres de services régionaux.
Formation professionnelle (FP)	Abolir les élections et commissaires scolaires.	Abolir les élections et commissaires scolaires.	Abolir les élections et commissaires scolaires.	Abolir les élections et commissaires scolaires.	Abolir les élections et commissaires scolaires.
Éducation des adultes (EDA)	Accroître l'autonomie des écoles publiques.	Accroître l'autonomie des écoles publiques.	Accroître l'autonomie des écoles publiques.	Accroître l'autonomie des écoles publiques.	Accroître l'autonomie des écoles publiques.
Formation professionnelle (FP)	Accroître le pouvoir et la représentativité des conseils d'établissements, et les doter d'un statut de conseils d'administration.	Accroître le pouvoir et la représentativité des conseils d'établissements, et les doter d'un statut de conseils d'administration.	Accroître le pouvoir et la représentativité des conseils d'établissements, et les doter d'un statut de conseils d'administration.	Accroître le pouvoir et la représentativité des conseils d'établissements, et les doter d'un statut de conseils d'administration.	Accroître le pouvoir et la représentativité des conseils d'établissements, et les doter d'un statut de conseils d'administration.
Éducation des adultes (EDA)	Geler la création de nouveaux postes et remplacer un départ à la retraite sur trois pour les postes de type cadres, administratif et soutien, jusqu'en 2017.	Geler la création de nouveaux postes et remplacer un départ à la retraite sur trois pour les postes de type cadres, administratif et soutien, jusqu'en 2017.	Geler la création de nouveaux postes et remplacer un départ à la retraite sur trois pour les postes de type cadres, administratif et soutien, jusqu'en 2017.	Geler la création de nouveaux postes et remplacer un départ à la retraite sur trois pour les postes de type cadres, administratif et soutien, jusqu'en 2017.	Geler la création de nouveaux postes et remplacer un départ à la retraite sur trois pour les postes de type cadres, administratif et soutien, jusqu'en 2017.
Éducation des adultes (EDA)	Étudier la mise en place d'un système de stages et de placement pour les programmes de DEP.	Étudier la mise en place d'un système de stages et de placement pour les programmes de DEP.	Étudier la mise en place d'un système de stages et de placement pour les programmes de DEP.	Étudier la mise en place d'un système de stages et de placement pour les programmes de DEP.	Étudier la mise en place d'un système de stages et de placement pour les programmes de DEP.
Formation professionnelle (FP)	Augmenter les budgets en alphabétisation.	Augmenter les budgets en alphabétisation.	Augmenter les budgets en alphabétisation.	Augmenter les budgets en alphabétisation.	Augmenter les budgets en alphabétisation.
Formation professionnelle (FP)	Prévoir un programme d'aide financière aux adultes peu alphabétisés.	Prévoir un programme d'aide financière aux adultes peu alphabétisés.	Prévoir un programme d'aide financière aux adultes peu alphabétisés.	Prévoir un programme d'aide financière aux adultes peu alphabétisés.	Prévoir un programme d'aide financière aux adultes peu alphabétisés.
Formation professionnelle (FP)	Offrir aux diplômés étrangers un système de reconnaissance des acquis souple et équitable.	Offrir aux diplômés étrangers un système de reconnaissance des acquis souple et équitable.	Offrir aux diplômés étrangers un système de reconnaissance des acquis souple et équitable.	Offrir aux diplômés étrangers un système de reconnaissance des acquis souple et équitable.	Offrir aux diplômés étrangers un système de reconnaissance des acquis souple et équitable.
Formation professionnelle (FP)	Dégager les budgets nécessaires pour compléter la francisation des immigrants.	Dégager les budgets nécessaires pour compléter la francisation des immigrants.	Dégager les budgets nécessaires pour compléter la francisation des immigrants.	Dégager les budgets nécessaires pour compléter la francisation des immigrants.	Dégager les budgets nécessaires pour compléter la francisation des immigrants.
Éducation des adultes (EDA)	Organiser et financer un plan national d'alphabétisation avec les écoles et le milieu communautaire.	Organiser et financer un plan national d'alphabétisation avec les écoles et le milieu communautaire.	Organiser et financer un plan national d'alphabétisation avec les écoles et le milieu communautaire.	Organiser et financer un plan national d'alphabétisation avec les écoles et le milieu communautaire.	Organiser et financer un plan national d'alphabétisation avec les écoles et le milieu communautaire.
Formation professionnelle (FP)	Offrir une aide financière et professionnelle lors d'un retour aux études.	Offrir une aide financière et professionnelle lors d'un retour aux études.	Offrir une aide financière et professionnelle lors d'un retour aux études.	Offrir une aide financière et professionnelle lors d'un retour aux études.	Offrir une aide financière et professionnelle lors d'un retour aux études.
Formation professionnelle (FP)	Instaurer des programmes pour faciliter l'accès des femmes immigrantes à l'éducation et à l'apprentissage du français.	Instaurer des programmes pour faciliter l'accès des femmes immigrantes à l'éducation et à l'apprentissage du français.	Instaurer des programmes pour faciliter l'accès des femmes immigrantes à l'éducation et à l'apprentissage du français.	Instaurer des programmes pour faciliter l'accès des femmes immigrantes à l'éducation et à l'apprentissage du français.	Instaurer des programmes pour faciliter l'accès des femmes immigrantes à l'éducation et à l'apprentissage du français.
Formation professionnelle (FP)	Reconnaître le droit, pour tout résident du Québec, de recevoir le soutien des pouvoirs publics pour apprendre le français.	Reconnaître le droit, pour tout résident du Québec, de recevoir le soutien des pouvoirs publics pour apprendre le français.	Reconnaître le droit, pour tout résident du Québec, de recevoir le soutien des pouvoirs publics pour apprendre le français.	Reconnaître le droit, pour tout résident du Québec, de recevoir le soutien des pouvoirs publics pour apprendre le français.	Reconnaître le droit, pour tout résident du Québec, de recevoir le soutien des pouvoirs publics pour apprendre le français.

Partis	 Coalition Avenir Québec (CAQ)	 Option nationale (ON)	 Parti libéral du Québec (PLQ)	 Parti québécois (PQ)	 Québec solidaire (QS)
Condition enseignante	Augmenter les ressources qui offrent des services directs à la population, notamment en santé et en éducation.	Demander aux représentants de l'éducation de créer un code d'éthique professionnelle de l'enseignement et l'inscrire dans la Loi sur l'instruction publique.	Encourager l'utilisation des technologies numériques.	Faire des professeurs des partenaires incontournables du système d'éducation.	Bonifier les ressources consacrées à soutenir le personnel enseignant et non-enseignant.
Autre (éducation)					Diversifier les logiciels utilisés dans l'enseignement, en faisant plus de place aux logiciels libres.

Congé de maternité

Alors que le gouvernement fédéral permet, depuis 1971, aux travailleuses enceintes de recevoir des allocations de maternité durant quinze semaines, il faut attendre 1978 pour que le Québec légifère en ce domaine.

Cette mesure vise à pallier les carences de la loi fédérale limitative et à protéger les femmes que leur statut exclut du bénéfice des prestations fédérales.

Ce n'est que le 1^{er} février 1979 qu'entre en vigueur l'ordonnance du gouvernement québécois instaurant le congé de maternité de dix-huit semaines, non rémunéré, et garantissant la protection de l'emploi de la travailleuse durant son absence.

Auparavant, les salariées québécoises enceintes étaient admissibles aux prestations de l'assurance-chômage fédérale mais, contrairement aux femmes des autres provinces, elles pâtissaient des carences de celle-ci.

Le Québec n'ayant pas légiféré, les Québécoises souffraient d'un délai de carence de deux semaines et percevaient une indemnité égale aux deux tiers de leur salaire, à concurrence d'un plafond de 160 dollars hebdomadai-

2. Congé de maternité

ATTENTION au report de vacances

Lorsque vous êtes en congé de maternité et qu'une partie de ce congé se situe durant la période d'été ou la semaine de relâche, vous pouvez demander à la commission scolaire un report de vacances pour un maximum de quatre semaines. Pour les enseignantes à temps partiel (statut précaire), seul le report de la semaine de relâche est possible.

Lors du report de vacances, la commission scolaire vous verse un montant d'argent calculé en fonction de votre salaire moins les prestations reçues du Régime québécois d'assurance parentale (RQAP).

Ce montant est considéré comme du revenu assurable par le RQAP.

Pour éviter un tel rajustement des prestations, il est préférable de communiquer avec le RQAP afin de trouver la meilleure solution adaptée à votre situation.

Dans la majorité des cas, la solution la plus adéquate est de suspendre les prestations du RQAP durant la période du report de vacances. Chaque cas est un cas d'espèce.

N'hésitez pas à communiquer avec nous au 450 978-1513; nous pourrions vous orienter vers la situation la plus avantageuse pour vous.

ATTENTION grossesses rapprochées vs période estivale

La loi et le règlement régissant le RQAP créent des possibilités (exceptions) pour les femmes qui ont des grossesses rapprochées. Ces exceptions sont prévues afin que ces femmes ne soient pas pénalisées et qu'elles puissent recevoir des prestations du RQAP. Ces exceptions s'appliquent seulement si la travailleuse n'a pas 16 semaines de revenu assurable.

La période estivale des enseignantes et le report de vacances peuvent nuire énormément aux calculs des prestations, lors des cas de grossesses rapprochées, puisque ces périodes sont considérées comme des semaines de revenu assurable.

Comme la période estivale approche, soyez vigilante si vous prévoyez une grossesse rapprochée afin que votre période d'été ne nuise pas à vos prestations du RQAP.

res. L'entrée en vigueur du congé maternité au Québec vient remédier à la situation.

Le saviez-vous ?

Jusqu'en 1979, le Québec, Terre-Neuve et l'Île-du-Prince-Édouard ne disposaient d'aucune politique familiale réglementant l'arrêt de travail et l'absence d'une femme enceinte.

Dès 1966, la Colombie-Britannique se dote d'une législation instaurant un congé de maternité aux femmes enceintes.

En 1978, un million de femmes travaillent et plus de la moitié d'entre elles ne sont pas syndiquées, c'est-à-dire qu'elles ne sont pas protégées par une convention collective, censée garantir les droits des employés d'une entreprise donnée.

Aujourd'hui, au Québec, une femme enceinte doit pouvoir justifier l'accumulation de 600 heures travaillées afin de bénéficier d'un congé de maternité.

Une allocation financière, dépendante de son salaire, lui est versée. Le montant de cette prestation, fondé sur un salaire annuel assurable d'au plus de 39 000 dollars, est, par ailleurs, imposable.

En France, le congé de maternité est de seize se-

3. La loi simplifiée

La CSST et les réseaux sociaux: la prudence s'impose

« Attention à ce que vous postez sur Facebook, cela pourrait se retourner contre vous tôt ou tard »

Barack Obama

Plusieurs se souviendront de l'histoire, survenue il y a quelques années, de la personne dépressive, qui était en congé maladie, dont les prestations d'invalidité avaient été cessées à cause de photos d'une fête dans les Caraïbes, jugées compromettantes par sa compagnie d'assurance.

Depuis, les médias font souvent état de situations juridiques découlant des épanchements, parfois désobligeants, de certains salariés sur les réseaux sociaux, principalement *Facebook*. Ainsi, les écrits d'un travailleur à ses « amis », au sujet de ses activités, peuvent se retrouver devant le tribunal pour, par exemple, démontrer qu'il ne peut avoir été victime d'un accident du travail, vu l'incompatibilité manifeste entre son état d'invalidité alléguée et ses activités personnelles commentées sur *Facebook*.

Le concept de vie privée

L'article 5 de la *Charte des droits et libertés de la personne* stipule que « Toute personne a droit au respect de sa vie privée. »

Dans un jugement rendu en 1996 (*The Gazette c. Valiquette*, 10 décembre 1996), la Cour d'appel interprétait le concept de vie privée comme incluant le droit à l'anonymat, à l'intimité, à la solitude, à l'autonomie dans l'aménagement de sa vie personnelle et au secret et à la confidentialité. On y inclut également le droit à l'inviolabilité du domicile, de l'utilisation de son nom, des éléments relatifs à l'état de santé, de la vie familiale et amoureuse et de l'orientation sexuelle.

Qu'est-ce que *Facebook*

D'après sa page d'accueil, *Facebook* est un utilitaire social qui connecte les gens avec leurs amis et ceux avec qui ils vivent, travaillent et étudient. *Facebook* permet à ses utilisateurs d'entrer des informations personnelles et d'interagir avec d'autres utilisateurs, en partageant de la correspondance et des documents multimédias. Les informations susceptibles d'être mises à la disposition du réseau concernent l'état civil, les études et les centres d'intérêt. Ces informations permettent de retrouver des utilisateurs qui partagent les mêmes intérêts, de former des groupes et d'inviter d'autres personnes à y adhérer.

Malgré les appels à la prudence à propos des photos, vidéos et propos publiés sur le réseau social, *Facebook* est de plus en plus populaire et

maines minimum pour le premier enfant et de vingt-six semaines à partir du troisième enfant. Les prestations allouées sont universelles, elles ne dépendent aucunement du salaire de la femme et ne sont pas imposables.

Les archives de Radio-Canada

La Flamme féministe bien allumée à Laval

« osons sortir du corps que l'on a pour entrer dans la tête que nous possédons »

La journée internationale de la femme ne se fête pas forcément le 8 mars. La Table de concertation de Laval en condition féminine (TCLCF) a célébré cet événement le 13 mars dernier au Palace de Laval devant une assistance composée de certaines personnalités politiques et syndicales et des femmes, venues nombreuses. C'était également une occasion de marquer, du même coup, ses 25 années de défense collective des droits des femmes. Née en 1988, la TCLCF, qui représente plus de 30 000 femmes, se veut « un MOYEN pour favoriser l'Action, une VOIX qui intervient et une FORCE

La loi simplifiée...

semble engendrer un faux sentiment d'anonymat ou de vie privée, tout en cultivant le besoin de certains d'être célèbres, parfois même au point de s'incriminer. À ce titre, pensons à Patrick Mondoux, jeune homme de Laval, qui s'est filmé commentant des infractions au *Code de la route* et qui a été condamné à 356.00 \$ d'amendes ou au scandale de la mise en ligne de vidéos montrant le viol d'une adolescente à Vancouver.

Ce qui est sur Facebook n'est pas du domaine privé

Le 9 mars 2011, la Commission des lésions professionnelles (CLP) rendait une décision, dans l'affaire *Landry et Provigo Québec inc.*, à l'effet que l'information qui se retrouve sur Facebook ne fait pas partie du domaine privé: « [70] *Une personne qui détient un compte Facebook permet à ses amis et aux amis de ses amis de prendre connaissance de ses commentaires. Cette personne peut contrôler la liste de ses amis, mais il devient plus difficile de contrôler l'accès à son profil aux amis de ses amis, liste qui peut s'allonger presque à l'infini. Nous sommes donc loin du caractère privé du profil de cette personne et des commentaires qu'elle émet.*

[71] *La Commission des lésions professionnelles retient que ce qui se retrouve sur un compte Facebook ne fait pas partie du domaine privé compte tenu de la multitude de personnes qui peuvent avoir accès à ce compte. La liste de ses amis peut être longue et chaque liste de ses amis peut être tout aussi longue. La preuve Facebook déposée par la travailleuse ne constitue donc pas une atteinte à la vie privée de tierces personnes. »*

Facebook devant la CLP

Les informations publiées sur les réseaux sociaux peuvent donc être utilisées pour affecter la crédibilité, imposer une mesure disciplinaire, confirmer un fait ou encore corroborer ou infirmer un témoignage. Plusieurs décisions des tribunaux, incluant la CLP, l'ont confirmé.

Dans le dossier *Renaud et Ali Excavation inc.*, le 19 juin 2009, la CLP disait: « *Finalemment, sans s'attarder sur cet élément de preuve, la Commission des lésions professionnelles trouve étonnante l'inscription du travailleur fait sur sa page « facebook », le 3 février (année ?) [sic], indiquant qu'il a une « autre » grosse journée demain. L'explication du travailleur n'est pas convaincante (a fait quelques boîtes), d'autant plus que, le lendemain, il inscrit qu'il vient de finir. »*

Dans le dossier *Brisindi et STM*, l'employeur déposait au tribunal des photos obtenues sur le profil Facebook de son employé, lesquelles établissent qu'il avait participé à quatre biathlons et triathlons pendant son arrêt de travail et les semaines suivantes. Sur cette base, la CLP a confirmé que le travailleur n'avait pas réellement subi d'accident du travail tel qu'il le prétendait.

déterminée à améliorer les conditions de vies des Lavalloises. »

La TCLCF a présenté un programme riche, intelligent et hautement stratégique pour mettre en évidence ses actions, ses bons coups et ses perspectives à venir. En effet, les spectacles présentés par Trio jazz, théâtre de l’Affamée, l’humoriste Émilie Ouellette et la chorale du Centre des femmes de Laval ainsi que les prestations politiques de la TCLCF et son documentaire de 20 minutes ont impressionné les personnes présentes par la profondeur de leur message et la pertinence de leur engagement clair.

Les représentantes de la Table ont dressé un tableau exhaustif de leurs 25 années de lutte en mettant l’accent sur la marche mondiale des femmes et leurs 300 rencontres qui ont traité de l’économie sociale, de la conciliation travail-famille, de l’égalité des tâches et de la place des femmes dans les institutions démocratiques. Des acquis ont été, certes, arrachés, mais les intervenantes estiment qu’il faut persévérer les droits davantage pour préserver les droits à l’avortement et à l’équité salariale et surtout soutenir les femmes vulnérables qui sont très nombreuses à Laval. Cette

La loi simplifiée...

La prudence s’impose

Il va aussi de soi que la CSST pourrait utiliser des informations obtenues par les réseaux sociaux pour justifier la cessation du versement des indemnités de remplacement de revenu ou pour refuser le paiement de l’aide personnelle à domicile ou du remboursement de frais d’entretien courant du domicile d’une travailleuse ou d’un travailleur.

La seule limite que semblent imposer les tribunaux est que l’obtention et l’utilisation de cette preuve ne doivent pas être contraires à l’article 2858 du *Code civil du Québec*, qui dit que « *Le tribunal doit, même d’office, rejeter tout élément de preuve obtenu dans des conditions qui portent atteinte aux droits et libertés fondamentaux et dont l’utilisation est susceptible de déconsidérer l’administration de la justice. [...]* »

Dans une décision rendue le 28 novembre 2012 (*Campeau et Services Alimentaires Delta Food*), la CLP exclut la preuve *Facebook* obtenue par l’employeur parce que celui-ci avait obtenu cette preuve de façon frauduleuse. En effet, l’employeur a créé un faux compte *Facebook*, a utilisé des informations personnelles et confidentielles de la travailleuse dans le seul but de créer un profil qui corresponde parfaitement aux attentes de cette dernière et est devenu ami avec la travailleuse, lui permettant ainsi d’avoir accès aux informations que la travailleuse inscrivait sur son compte.

Aux utilisateurs de *Facebook*, il convient donc d’être prudent quand vous acceptez l’invitation d’un « ami » et quand vous publiez des informations, celles-ci peuvent être invoquées contre vous.

Source: *Journal de l’Uttam*, hiver 2014, page 12

4. SST: radon

La CSDL nous a informé que pour 3 % des écoles à Laval, les tests de dépistage ont démontrés des résultats de 200 becquerels et plus. De nouvelles lectures sont en cours présentement afin de confirmer les premiers résultats. Il nous est présentement impossible de citer les écoles concernées étant donné que la CSDL refuse de nous fournir les résultats ainsi que le nom des écoles concernées.

Cependant, la direction des ressources matérielles, Daniel Moniz, de la commission scolaire nous a assuré que les directions des centres et des écoles avaient l’information et que celles-ci devaient communiquer l’information à tout le personnel.

Si ce n’est déjà fait, il faudrait en faire la demande à nos directions.

démarche globale compte, affranchir les femmes de toutes les chaînes, à éradiquer le cliché de la « capitale de la détresse » que les médias ont collé à la ville de Laval.

Le grand moment de la soirée est sans aucun doute la prestation des filles qui composent la troupe du théâtre l’Affamée. Celles-ci n’ont pas été par quatre chemins pour définir le vrai combat du féminisme conséquent, de l’art engagé et surtout de faire le procès des médias qui font plutôt la promotion de l’art de complaisance, l’art qui ne dérange pas les visées systématiques ou l’ordre établi. Elles ont lancé à l’assistance un défi prometteur des jours meilleurs « osons sortir du corps que l’on a pour entrer dans la tête que nous possédons. »

L’événement a pris fin tard dans la nuit dans une ambiance de danse, de convivialité.

Pour plus d’information : www.tclcf.qc.ca

Assemblée générale

Le mardi 8 avril 2014,
de 17 h 15 à 20 h,
à l’école Horizon-Jeunesse,
155, boulevard Sainte-Rose
Est

5. Assurance annulation de voyage

Attention au remboursement maximal !



Le contrat d’assurances collectives La Capitale prévoit une assurance en cas d’annulation ou d’interruption d’un voyage. Il faut bien se rappeler, cependant, que le remboursement maximal est fixé à 5 000 \$ par personne assurée, par voyage.

Si vous planifiez un voyage dont le coût risque de dépasser cette limite, il serait sage d’acheter une assurance annulation supplémentaire pour être certain de couvrir les frais engagés. Il est recommandé aussi de bien lire les causes d’annulation ou d’interruption prévues aux contrats.

Consultez l’assureur La Capitale et votre agent de voyages avant de prendre votre décision. La brochure descriptive des protections d’assurances collectives La Capitale est disponible en ligne au www.sregionlaval.ca.

6. Révision du programme d’histoire au secondaire

C’est un pas dans la bonne direction. La FAE accueille favorablement le rapport final du groupe de consultation sur l’enseignement de l’histoire. Ce rapport répond, entre autres, aux nombreuses critiques formulées par les enseignantes et les enseignants. Les auteurs du rapport ne manquent pas de souligner les graves errements du « renouveau pédagogique ».

La FAE souscrit aux grands constats sur cette question, à savoir la nécessité :

- d’un nouveau programme d’histoire de 3^e et de 4^e secondaire;
- d’un socle commun de connaissances obligatoires clairement désignées;
- d’un meilleur arrimage entre les contenus enseignés et certaines compétences plus conformes à la discipline historique;
- d’une trame chronologique étalée sur deux ans;
- de contenus axés sur le fait national, la diversité sociale et l’interaction entre l’histoire sociale et l’histoire politique;
- d’une réelle reconnaissance de l’expertise propre à l’enseignement de l’histoire.

<http://www.lafae.qc.ca/actualites/revision-du-programme-dhistoire-au-secondaire/>

La crise de 1982 et ses conséquences

Au cours de la ronde de négociations de 1982, les enseignantes et les enseignants vivent de durs moments. Le Québec traverse alors une grave crise économique. En raison de ce contexte, le premier ministre René Lévesque adopte une série de lois spéciales, décrète les conditions de travail et impose une diminution de salaire allant jusqu'à 20 % aux enseignantes et aux enseignants, qui, en colère, déclenchent une grève. Mais Lévesque garde le cap. En 1983, il adopte la loi 111, une loi spéciale d'une sévérité exemplaire. Les enseignantes et les enseignants défient cette loi et poursuivent la grève pendant deux jours. Le gouvernement impose alors de très lourdes sanctions, comme la perte de trois ans d'ancienneté par jour de grève et la perte de deux jours de salaire par jour de grève, en plus des amendes imposées aux syndicats. Des négociations s'ensuivent. La loi 111 est finalement retirée, mais certaines sanctions sont maintenues. La perte d'ancienneté ne sera pas appliquée, contrairement à la sanction touchant les salaires. Beaucoup plus tard, soit au cours des années 2000, les enseignantes et enseignants se feront rembourser ces pertes de salaire grâce à un jugement qui déclare inconstitutionnelle la loi 111.

Anick Meunier et
Jean-François Piché (2012),
*Une histoire du
syndicalisme enseignant*,
PUQ, page 152

7. Salaires: ajustement à la 141^e journée

Litige

En plus du 2 % d'augmentation prévu à la convention collective, la majoration des échelles est aussi liée à la croissance du produit intérieur brut (PIB), si elle est supérieure à la croissance prévue. Le Conseil du trésor considère qu'il n'y a pas de majoration à verser en fonction du PIB pour 2012-2013.

La Fédération autonome de l'enseignement conteste cette interprétation; le SERL a donc déposé un grief pour préserver les droits des enseignants et des enseignantes.

En attendant, les nouvelles échelles et nouveaux taux de traitement en vigueur au 141^e jour de l'année scolaire en cours sont effectifs et payés comme suit:

	Effectifs le	Payés le
Secteur des jeunes, des adultes, de la formation professionnelle (calendrier D)	31 mars 2014	10 avril 2014
Formation professionnelle (calendrier A)	10 mars 2014	13 mars 2014
Formation professionnelle (calendrier B)	21 mars 2014	27 mars 2014
Formation professionnelle (calendrier C)	28 mars 2014	27 mars 2014

Échelle unique de traitement annuel (6-5.03)

Échelon	Taux à compter du 141 ^e jour de travail de l'année scolaire 2013-2014
1	38 902
2	40 555
3	42 280
4	44 076
5	45 951
6	47 904
7	49 940
8	52 064
9	54 277
10	56 585
11	58 991
12	61 499
13	64 112
14	66 838
15	69 678
16	72 640
17	75 729

La commission derrière la réforme

En 1996, la Commission des États généraux sur l'éducation suscite un large débat sur l'efficacité du système éducatif. Elle permet de préciser les attentes sociales quant à l'école et au curriculum scolaire. Le rapport de la Commission des États généraux et celui du Groupe de travail sur la réforme du curriculum *Réaffirmer l'école* (1997) constituent les principales assises de l'énoncé de politique *L'école, tout un programme* (1997), qui donne les grandes orientations de la réforme adoptée en 2000. Les enseignantes et les enseignants seront particulièrement divisés sur ces questions.

J'ai aimé ma carrière. Ça m'a permis de créer parce que vous savez quand on est enseignante, on doit avoir beaucoup, beaucoup de créativité. Et puis l'histoire aussi, par exemple, de la réforme scolaire, nous appliquions chacun la réforme scolaire — et les compétences transversales — à notre manière. Et je peux dire qu'il n'y avait rien, rien de nouveau pour moi là-dedans.

- extrait d'un entretien réalisé avec Pauline Carbonneau, enseignante retraitée et chargée de cours auprès des futurs enseignants de l'UQAM.

Anick Meunier et
Jean-François Piché (2012),
*Une histoire du
syndicalisme enseignant*,
PUQ, page 156

Salaires...

Enseignante ou enseignant à la leçon (6-7.02B))

Période concernée	16 ans et moins	17 ans	18 ans	19 ans ou plus
À compter du 141 ^e jour de travail de l'année scolaire 2013-2014	50,77 \$	56,38 \$	61,04 \$	66,54 \$

Suppléant ou suppléante occasionnel (6-7.03 A) et C))

Période concernée	60 minutes ou moins	entre 61 minutes et 150 minutes	entre 151 minutes et 210 minutes	plus de 210 minutes
À compter du 141 ^e jour de travail de l'année scolaire 2013-2014	38,89 \$	97,23 \$	136,12 \$	194,45 \$

La suppléante ou le suppléant occasionnel reçoit un minimum de:

- À compter du 141^e jour de travail de l'année scolaire 2013-2014; 38,89 \$ par jour

lorsqu'elle ou il se rend à l'école pour effectuer de la suppléance à la demande de la commission scolaire ou de l'autorité compétente.

Enseignante ou enseignant à taux horaire (11-2.02 A) et (13-2.02A))

Période concernée	TAUX HORAIRE
À compter du 141 ^e jour de travail de l'année scolaire 2013-2014	50,77 \$

8. Contrer la violence envers le personnel enseignant

Le comité syndical de lutte à la violence envers le personnel enseignant a conçu une affiche dénonçant le phénomène afin d'encourager les enseignantes et les enseignants à faire respecter leurs droits.

Distribuée récemment dans tous les établissements, elle devrait déjà en orner les murs.

Nous la publions à la dernière page du *Fer de lance*.

Pour plus d'exemplaires: communiquer avec le SERL au 450 978-1513.

Des enseignants ou des travailleurs de l'enseignement ?

Avec la Révolution tranquille, le gouvernement met en place et contrôle un réseau universel et gratuit d'éducation et de santé. Désormais, c'est l'État qui emploie les enseignantes et les enseignants. Ce nouvel employeur est bien différent des commissions scolaires. Une de ses caractéristiques est qu'il possède le droit de légiférer. Il le fait en 1967 en imposant une toute première loi spéciale pour mettre fin à une grève des enseignantes et des enseignants.

Confrontés à cette nouvelle réalité, les syndicats enseignants modifient leurs stratégies. L'une d'entre elles consiste à déconfessionnaliser leur corporation dès 1967. Mais le changement le plus important concerne la stratégie de négociation. Dès le début des années 1970, la CEQ s'allie à la Confédération des syndicats nationaux (CSN) et à la Fédération des travailleurs du Québec (FTQ), les deux autres grandes centrales syndicales québécoises, pour former le premier Front commun. Ainsi, les enseignantes et les enseignants se solidarisent avec les autres travailleuses et travailleurs du Québec. Mieux, la plupart des syndicats modifient leur nom pour confirmer ce changement de statut. On voit pour la première fois apparaître

9. Éviter d'être en surplus d'affectation au secondaire

Nous sommes déjà à cette période de l'année où l'on discute dans les écoles du processus d'affectation-mutation en lien avec l'organisation scolaire 2014-2015.

Attarderons-nous à la détermination des surplus d'affectation, connue sous l'appellation « surplus école ».

Ainsi, au plus tard le 30 avril, la direction, en présence de la personne déléguée de l'école, devra identifier les personnes qui conservent leur poste et celles qui sont en surplus d'affectation pour chaque discipline et champ (clauses 5-3.17.47 primaire ou 5-13.17.52 secondaire, adultes et formation professionnelle).

Ce travail sera effectué après que la direction, toujours en présence de la personne déléguée, aura déterminé les postes simples et les fractions de poste pour chaque discipline ou sous-spécialité et chaque champ ou spécialité (clauses 5-3.17.51 secondaire, adultes et formation professionnelle et 5-3.17.46 primaire).

Toutefois, au secondaire, le travail de détermination des surplus école ne s'arrête pas là. Pour réduire le nombre de personnes en surplus d'affectation, la direction dresse une liste des enseignantes et des enseignants en surplus pour toutes les disciplines et tous les champs confondus.

Puis par ordre de préséance, toutes disciplines confondues, les personnes pourront se constituer un poste multiple en respectant les consignes suivantes:

- le poste multiple doit être constitué d'une majorité de périodes de sa discipline d'origine;
- elle ou il ne pourra morceler un poste ou une fraction de poste égale ou supérieure à 50 % pour compléter sa tâche;
- elle ou il devra posséder la capacité d'enseigner dans la discipline souhaitée, telle que définie à la clause 5-3.13.

S'il existe toujours des surplus d'affectation après cette étape, une possibilité s'offre aux enseignantes et aux enseignants qui auraient normalement droit à un poste simple dans les disciplines visées d'accepter un poste multiple en se substituant à un enseignant en surplus.

De ce fait, parmi les enseignantes et enseignants en surplus école dans la discipline (où il y a eu substitution), l'enseignante la plus ancienne ou l'enseignant le plus ancien placé en surplus est rayé de la liste.

Pour toute question, communiquez avec Claudine Lefebvre ou Sylvain Leblanc au 450 978-1513.

des noms de syndicat comportant des expressions telles que « travailleuses et travailleurs de l'enseignement ».

Anick Meunier et
Jean-François Piché (2012),
*Une histoire du
syndicalisme enseignant*,
PUQ, page 156

ARTICLE 1.3 BUTS DU SERL

Les buts du syndicat sont les suivants: l'étude, la défense et le développement des intérêts économiques, sociaux et professionnels de ses membres, particulièrement la négociation, l'application des conventions collectives ainsi que la promotion des intérêts des travailleuses et travailleurs et l'appui à toute organisation ayant des buts et des intérêts similaires à ceux du syndicat.

*Statuts du Syndicat de
l'enseignement de la
région de Laval*, p. 1

Rédaction:

Diane Fortin
Laurent Lamontagne
Sylvain Leblanc
Guylaine Martel
Marco Montemiglio
Micheline Roby

Collaboration:

Ève-Emmanuelle Rivard

10. L'arbre des héros

Réalisez un projet écologique et courez la chance de gagner un arbre des *héros*



Le programme *L'arbre des héros* a pour objectif de contribuer à diminuer l'impact environnemental des activités syndicales de la FAE et de ses syndicats affiliés. Pour atteindre cet objectif, la FAE et le SERL fournissent aux enseignantes et aux enseignants de la commission scolaire des arbres matures à planter avec leurs élèves.

Pour être admissible à ce programme, vous devez avoir réalisé préalablement un projet *héros* lié à la valeur d'écocitoyenneté avec vos élèves au cours de l'année, et ce, avant le Jour de la Terre, le 22 avril.

Faites simplement certifier votre projet en ligne sur le site www.heros-mouvement.ca et indiquez dans le formulaire de certification que vous souhaitez également participer au programme *L'arbre des héros*.

Le comité *héros* du SERL sélectionnera les projets qui recevront un arbre pour l'année 2013-2014. Les personnes gagnantes seront contactées à compter du 25 avril 2014.

Pour toute question, contactez Guylaine Martel au 450 978-1513.

11. Conseil d'administration

P	résidence :	Laurent Lamontagne
	1 ^{re} vice-présidence :	Guy Bellemare
	2 ^e vice-présidence :	Claudine Lefebvre
	Trésorerie :	Guylaine Martel
	Secrétariat :	Frédéric Sauvé
	Poste issu de l'EHDAA :	André Arsenault
	Poste issu du préscolaire :	Nathalie Chaho
	Poste issu du primaire :	Carol Anne Dion
	Poste issu du secondaire :	Jonathan Boucher
	Poste issu de la FP :	Micheline Roby
	Poste issu de l'EDA :	Jamal Kanaan

